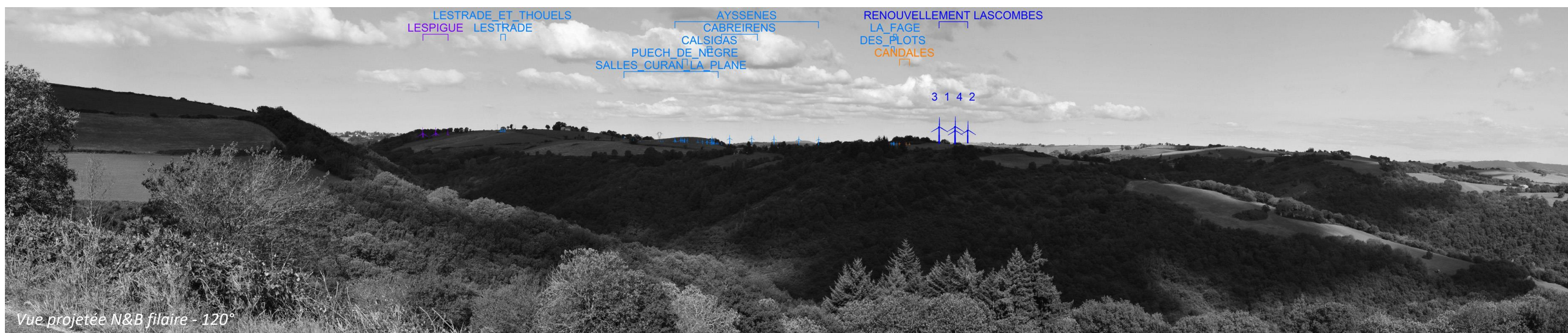




Vue actuelle - 120°



Vue projetée N&B filaire - 120°



Vue projetée - 120°

17-LA D143 (ROUTE DE BROUSSE)

Vue actuelle - 40°

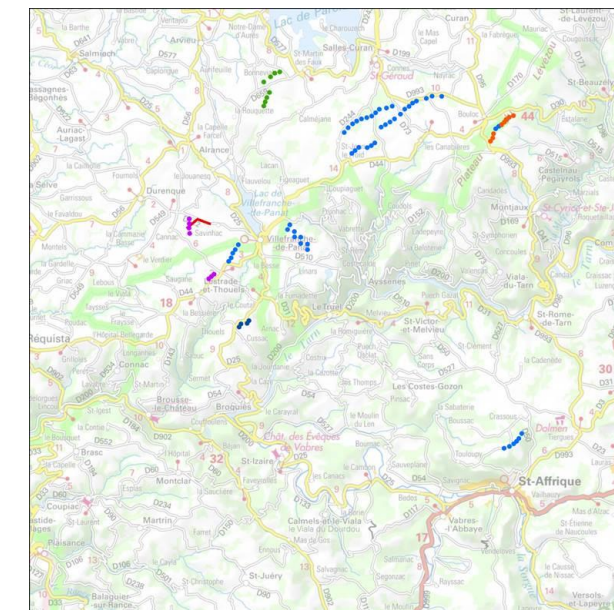
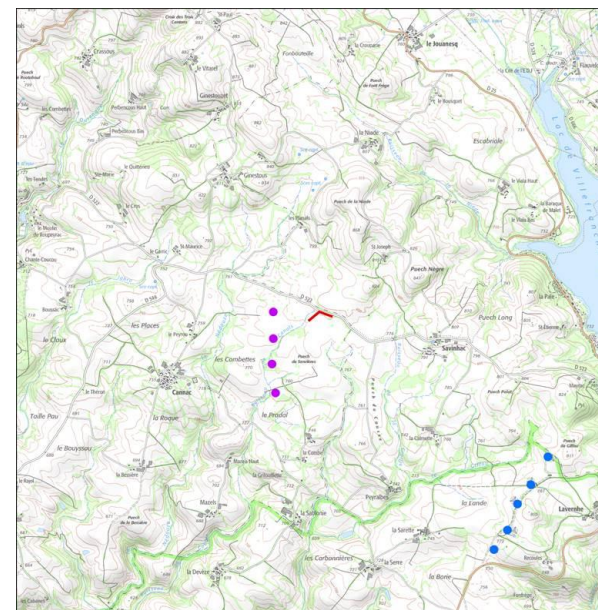


17-LA D143 (ROUTE DE BROUSSE)

Vue projetée - 40°



Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 55 cm (format A3)



Caractéristiques du point de vue

Localisation en L93 : X=672726 Y= 6333430

Azimut : 170°

Altitude : 794m

Prise de vue le 20/09/22 à 8h44

Distance au projet : 6578m

Raison du choix du point de vue

Voie de circulation, effets cumulés (enjeu modéré)

18-LA D522 À L'OUEST DE SAVINHAC

Situation initiale

La D522 est une route secondaire qui relie Villefranche-de-Pana à Durenque. Le plateau ponctué par un petit maillage végétal s'affaisse doucement et le parc existant présente une échelle visuelle très réduite. Le parc existant de Lestrade est le plus proche du point de vue, le secteur est également concerné par deux nouveaux parcs accordés. Le parc de Senrières est le plus proche de la voie.

Insertion paysagère du projet de renouvellement par rapport au parc existant

Le renouvellement occupe l'espace visuel entre le parc existant de Lestrade et le parc accordé de Lespigue. Il est plus cohérent avec les autres parcs et projets en termes de hauteur et implantation. Leur continuité génère cependant depuis ce point de vue une occupation par le motif éolien d'un angle important du paysage en effets cumulés.

L'impact du projet de renouvellement est faible.

L'écart par rapport au parc existant est modéré.



Vue actuelle - 120°



Vue projetée N&B filaire - 120°



Vue projetée - 120°

18-LA D522 À L'OUEST DE SAVINHAC

Vue actuelle - 40°

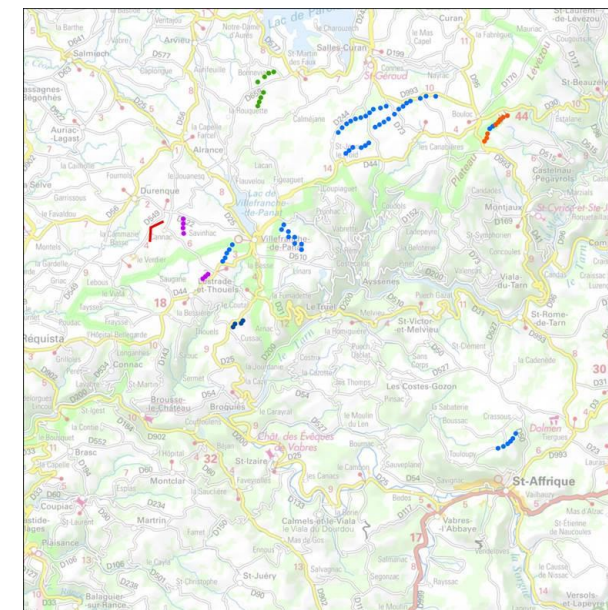
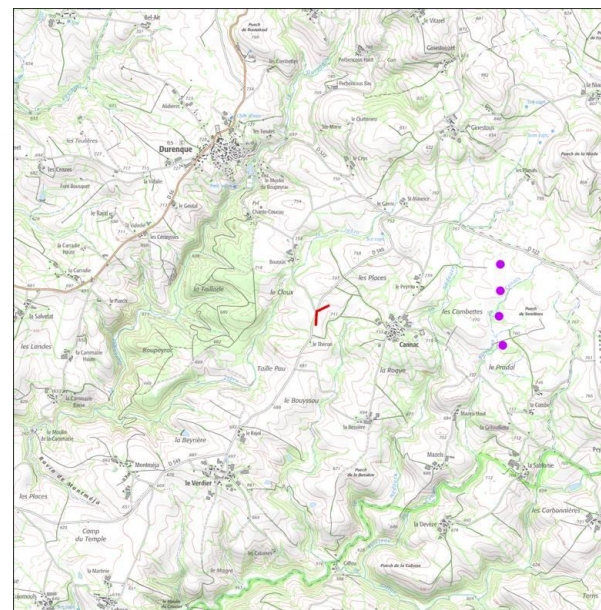


18-LA D522 À L'OUEST DE SAVINHAC

Vue projetée - 40°



Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 55 cm (format A3)



Caractéristiques du point de vue

Localisation en L93 : X=670353 Y= 6332938

Azimut : 124°

Altitude : 722m

Prise de vue le 20/09/22 à 8h26

Distance au projet : 7425m

Raison du choix du point de vue

Voie de circulation, effets cumulés (enjeu modéré)

19-CROISEMENT DE LA D549 AVEC LA ROUTE DE BOUSSAC

Situation initiale

La D549 occupe l'interfluve entre la Durenque et le Griffou. Cette route secondaire dessert de petits hameaux dispersés. L'éloignement et la succession des plans visuels (relief et végétation) réduisent la perception du parc existant. Il présente une échelle visuelle très faible dans le panorama. Le parc accordé de Senrières apparaît aux abords du hameau de Cannac.

Insertion paysagère du projet de renouvellement par rapport au parc existant

Le projet de renouvellement de Lascombes s'inscrit dans la continuité du parc accordé de Lespigue. Ils apparaissent derrière le maillage végétal comme un ensemble avec des hauteurs apparentes légèrement différentes. Il reste très discret dans le panorama.

L'impact du projet de renouvellement est très faible.

L'écart par rapport au parc existant est faible.



Vue actuelle - 120°



Vue projetée N&B filaire - 120°



Vue projetée - 120°

19-CROISEMENT DE LA D549 AVEC LA ROUTE DE BOUSSAC

Vue actuelle - 40°

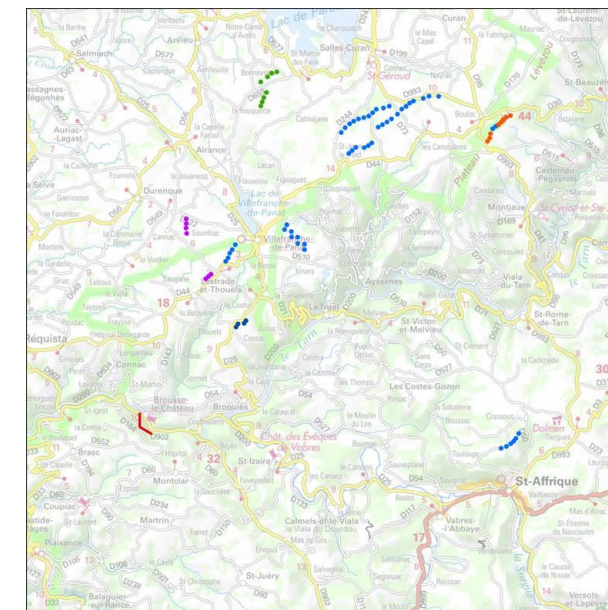
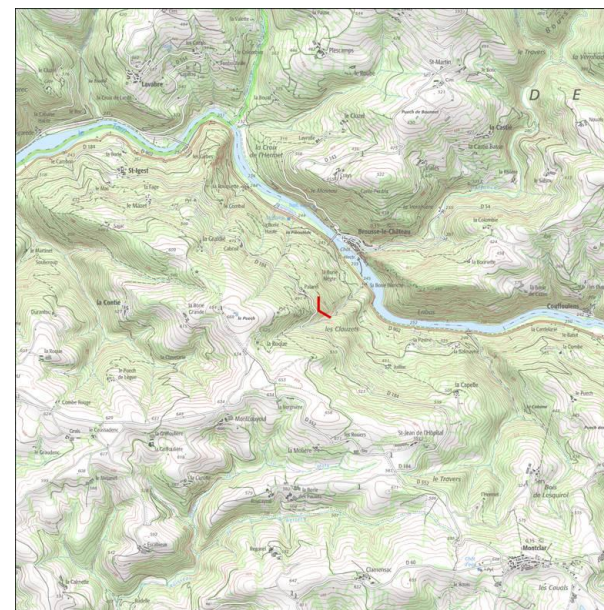


19-CROISEMENT DE LA D549 AVEC LA ROUTE DE BOUSSAC

Vue projetée - 40°



Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 55 cm (format A3)



Caractéristiques du point de vue

Localisation en L93 : X=669544 Y= 6321370

Azimut : 60°

Altitude : 481m

Prise de vue le 19/09/22 à 14h07

Distance au projet : 8061m

Raison du choix du point de vue

Voie de circulation (enjeu modéré)

20-LA D184 AU SUD DE PALARET (vallée du Tarn)

Situation initiale

La D184 emprunte la vallée du Tarn sur sa rive gauche. Les boisements qui occupent le coteau composent des séquences relativement fermées. Au niveau de Palaret, au-dessus de Brousse-le-Château, une ouverture existe sur la vallée. Le parc existant est perçu en vue éloignée sur le plateau découpé par la vallée de l'Alrance. Il est très discret dans le panorama, les autres parcs éoliens ne laissent apparaître que des bouts de pales.

Insertion paysagère du projet de renouvellement par rapport au parc existant

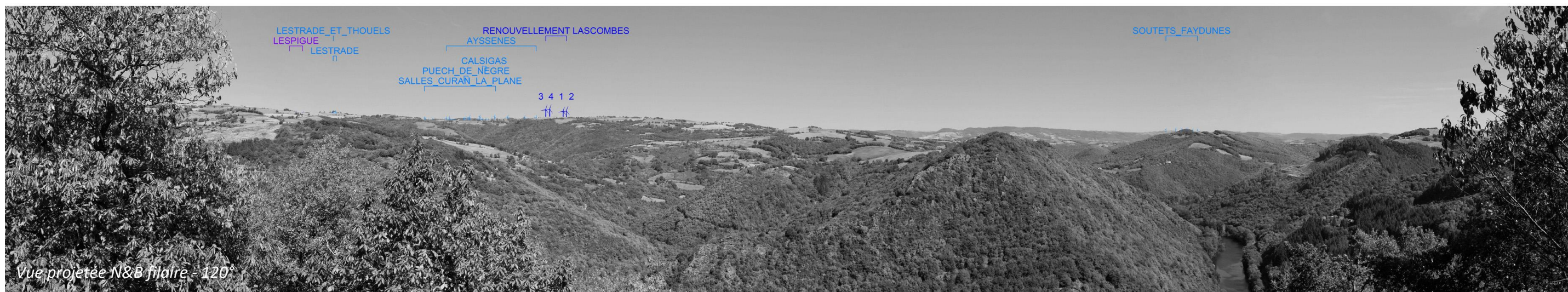
Le projet de renouvellement augmente la prégnance et l'angle d'occupation du motif éolien dans le panorama, la distance relativise cependant cet effet. Le parc reste le seul visible entièrement depuis ce point de vue peu fréquenté, sans porter atteinte à l'échelle des reliefs et à la perception de l'ampleur de la vallée.

L'impact du projet de renouvellement est faible.

L'écart par rapport au parc existant est faible.



Vue actuelle - 120°



Vue projetée N&B filaire - 120°



Vue projetée - 120°

20-LA D184 AU SUD DE PALARET (vallée du Tarn)

Vue actuelle - 40°

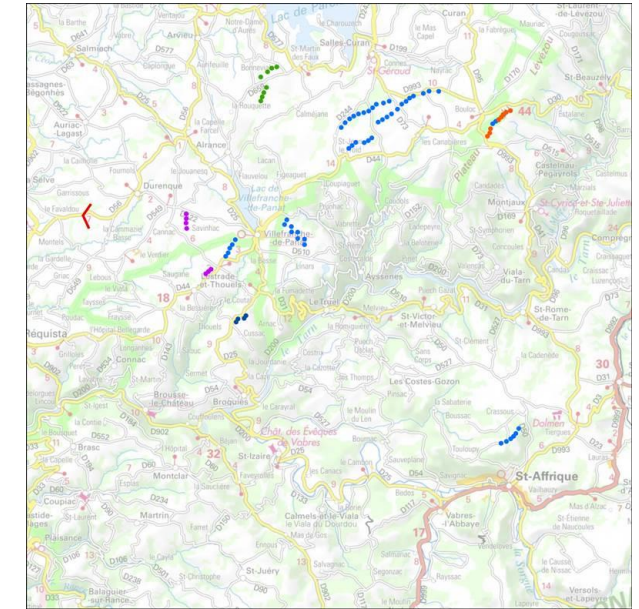
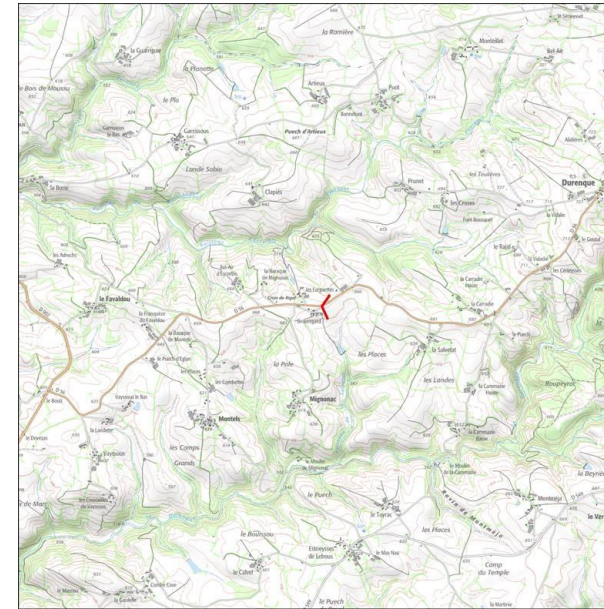


20-LA D184 AU SUD DE PALARET (vallée du Tarn)

Vue projetée - 40°



Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 55 cm (format A3)



Caractéristiques du point de vue

Localisation en L93 : X=666252 Y= 6333335

Azimut : 95°

Altitude : 660m

Prise de vue le 19/09/22 à 17h18

Distance au projet : 10802m

Raison du choix du point de vue

Voie de circulation, effets cumulés (enjeu modéré)

21-LA D56 AU NIVEAU DE BEAUREGARD

Situation initiale

La D56 emprunte l'interfluve entre la Durenque et le ruisseau de Massebaque. L'éloignement et la succession des plans limitent la perception sur le parc existant.

Insertion paysagère du projet de renouvellement par rapport au parc existant

La succession des différents interfluves dans les paysages du Ségalar limite les perceptions lointaines. Le parc renouvelé ne laisse apparaître théoriquement que des bouts de pales, comme les parcs existants et autorisés du secteur.

L'impact du projet de renouvellement est très faible.

L'écart par rapport au parc existant est négligeable.



Vue actuelle - 120°



Vue projetée N&B filaire - 120°



Vue projetée - 120°

21-LA D56 AU NIVEAU DE BEAUREGARD

Vue actuelle - 40°

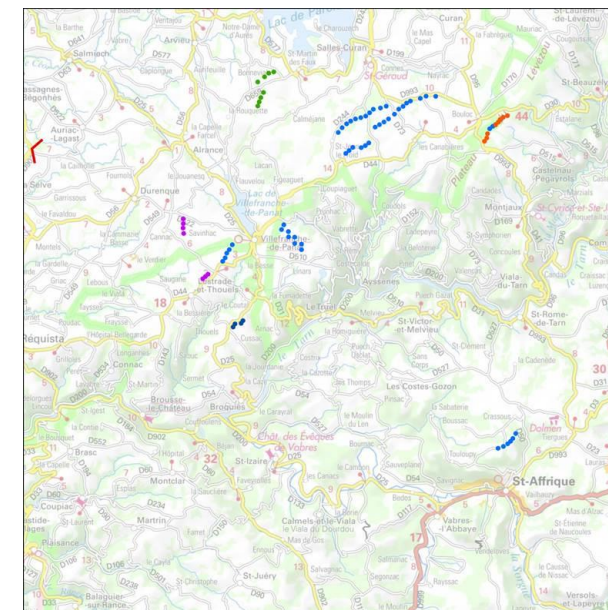
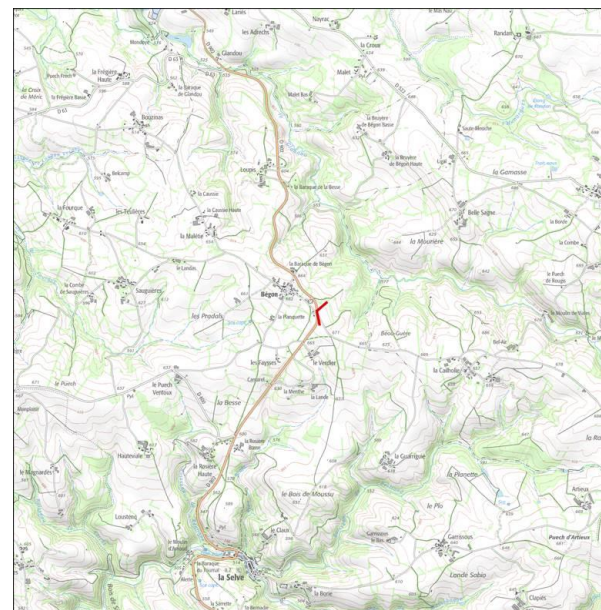


21-LA D56 AU NIVEAU DE BEAUREGARD

Vue projetée - 40°



Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 55 cm (format A3)



Caractéristiques du point de vue

Localisation en L93 : X=663479 Y= 6337467

Azimut : 109°

Altitude : 676m

Prise de vue le 19/09/22 à 16h59

Distance au projet : 15516m

Raison du choix du point de vue

Voie de circulation (enjeu modéré)

22-LA D902 AU SUD DE BEGON

Situation initiale

La D902 est une voie importante qui rejoint Requista au sud. Elle emprunte principalement, comme la grande majorité des routes du secteur, des séquences en sommet d'interfluvés. Au niveau de Bégon, l'itinéraire ouvre des grands panoramas et donne à voir les monts du Levezou et les Ségalas. Ce point de vue ne laisse pas apparaître le parc existant de Lascombes.

Insertion paysagère du projet de renouvellement par rapport au parc existant

La distance et les ondulations du relief limitent les perceptions. Le parc renouvelé de Lascombes, par l'augmentation de hauteur, laisse théoriquement apparaître des bouts de pale depuis ce point de vue. Cependant, sa prégnance dans le paysage est très réduite.

L'impact du projet de renouvellement est très faible.

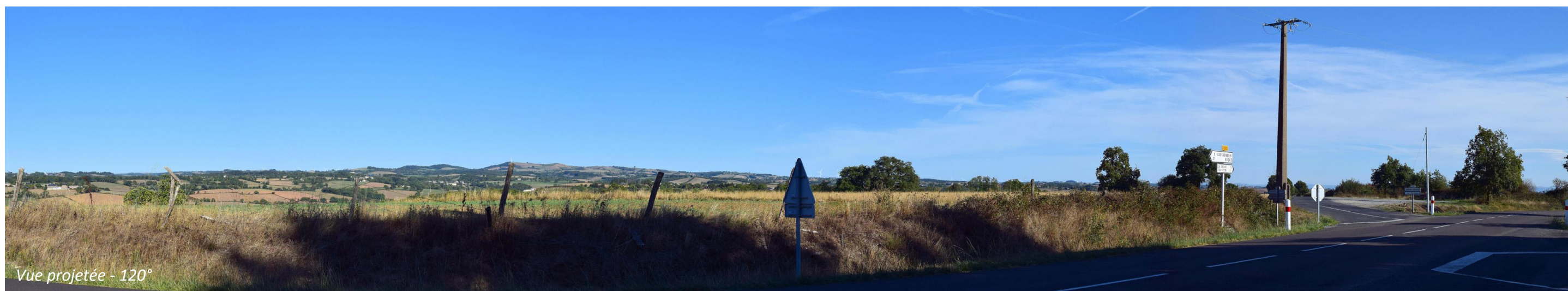
L'écart par rapport au parc existant est négligeable.



Vue actuelle - 120°



Vue projetée N&B filaire - 120°



Vue projetée - 120°

22-LA D902 AU SUD DE BEGON

Vue actuelle - 40°



22-LA D902 AU SUD DE BEGON

Vue projetée - 40°



Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 55 cm (format A3)

VII. LES EFFETS DU PROJET SUR LE PATRIMOINE ET LES SITES D'INTÉRÊT

A. Les impacts sur le patrimoine

Au sein du territoire d'étude, on recense 27 monuments historiques inscrits ou classés ainsi que 3 sites inscrits. Aucun élément protégé n'est présent à moins de 7km du projet. Aucune visibilité ni covisibilité n'existe avec le parc actuel. Aucun site patrimonial remarquable n'est présent dans l'aire d'étude éloignée.

Le projet de renouvellement ne vient pas modifier l'approche et la perception sur la grande majorité du patrimoine. Seul le site inscrit de Saint-Izaire et le château monument historique sont nouvellement impactés. Il s'agit d'une covisibilité partielle, indirecte et lointaine (PM n°26).

B. Les impacts sur le bien UNESCO Causses et Cévennes

Les Causses et Cévennes, paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen, ont été inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO. Ce site, d'une superficie de 3000km², s'étend sur quatre départements et occupe la partie est de l'aire d'étude éloignée. Le projet de renouvellement se situe à l'écart du périmètre du Bien, de la « zone cœur » comme de la « zone tampon ». Du fait de la distance, son impact sur la Valeur Universelle Exceptionnelle est négligeable (PM n°30).

C. Les attraits touristiques

Le principal attrait touristique du secteur est le village de Brousse-le-Château porteur du label « Plus Beau Villages de France ». Situé en fond de vallée, il n'est pas exposé au parc renouvelé. Les lacs sont également des points d'attraits. Le lac de Pareloup est situé à l'arrière des monts du Lévézou qui font un effet barrière entre le lac et le projet de renouvellement. L'augmentation de la hauteur des éoliennes et l'ajout de deux mâts ont un impact négligeable depuis les plages et sentiers aux abords du lac de Villefranche-de-Panat (PM n°23).

D. Les panoramas

Les belvédères aménagés et panoramas proposent des effets réduits par la distance et l'amplitude des vues. Il s'agit d'un vaste paysage, avec une grande profondeur de champ où l'augmentation de la taille du parc (en nombre de mâts et en dimension) est peu perceptible.

La prégnance des éoliennes renouvelées sera plus forte qu'actuellement depuis les panoramas les plus proches, mais la régularité de l'implantation favorise la lisibilité paysagère et l'on gagne globalement en cohérence avec les parcs existants et en projets visibles en cumulé.

Les impacts du parc renouvelé sont faibles par rapport à l'existant et le projet ne vient pas modifier la lecture des paysages. Le renouvellement est de plus une réponse pour limiter la multiplication du motif éolien déjà présent dans ces panoramas.

(Photomontages n°24, 25, 27, 28, 29, 30).

Les Monuments Historiques et sites

Dép.	Commune	Élément protégé	Protection	Enjeu	Distance à l'éolienne la plus proche (km)	Impact du projet	Écart par rapport au parc existant
12	Arviou	Église Notre-Dame-d'Aures	MHI	Modéré	17,4	Nul	Nul
12	Brousse-le-Château	Château	MHC	Fort	7,3	Nul	Nul
12	Brousse-le-Château	Église paroissiale Saint-Jacques	MHI	Fort	6,7	Nul	Nul
12	Brousse-le-Château	Pont gothique	MHI	Fort	6,7	Nul	Nul
12	Brousse-le-Château	Oratoire du cimetière	MHI	Fort	6,7	Nul	Nul
12	Coupiac	Château	MHI	Modéré	13,1	Nul	Nul
12	Coupiac	Maison	MHIp	Modéré	13,1	Nul	Nul
81	Fraissines	Croix du XVIe siècle sur le tombeau des curés de la paroisse	MHC	Modéré	16,4	Nul	Nul
12	Martrin	Église	MHIp	Modéré	12,9	Nul	Nul
12	Montjoux	Église Saint Quirinus	MHC	Modéré	17,9	Nul	Nul
12	Montjoux	Dolmen du Puech	MHC	Modéré	16,3	Nul	Nul
12	Montjoux	Château	MHIp	Modéré	17,2	Nul	Nul
12	Montjoux	Église Saint-Martin d'Ayguebonne	MHI	Modéré	17,4	Nul	Nul
12	Montjoux	Maison Bermont	MHIp	Modéré	17,9	Nul	Nul
12	Saint-Affrique	Château de Mas Rougier	MHIp	Modéré	20,5	Nul	Nul
12	Saint-Affrique	Pont	MHC	Modéré	18,0	Nul	Nul
12	Saint-Affrique	Dolmen de Tièrgues	MHC	Modéré	19,0	Nul	Nul
12	Saint-Affrique	Pressoir de Savignac	MHI	Modéré	13,5	Nul	Nul
12	Saint-Georges-de-Luzençon	Chapelle de Luzençon	MHI	Modéré	21,8	Négligeable	Négligeable
12	Saint-Izaire	Château	MHC	Modéré	7,9	Faible	Faible
12	Salles-Curan	Château	MHCp	Modéré	16,8	Nul	Nul
12	Salles-Curan	Église	MHI	Modéré	16,8	Nul	Nul
12	Salles-Curan	Maison	MHI	Modéré	16,8	Nul	Nul
12	Vabres-l'Abbaye	Cathédrale Sainte-Marie	MHI	Fort	15,9	Nul	Nul
12	Vabres-l'Abbaye	Évêché	MHIp	Fort	15,9	Nul	Nul
12	Viala-du-Tarn	Site archéologique du dolmen de Cazarède	MHI	Modéré	11,3	Nul	Nul
12	Viala-du-Tarn	Maison	MHIp	Modéré	15,1	Nul	Nul
12	Brousse	Village et ses abords	SI	Fort	7,1	Nul	Nul
12	Saint-Izaire	Village et ses abords	SI	Modéré	7,4	Très faible	Faible
12	Saint-Georges-de-Luzençon	Hameau et chapelle	SI	Modéré	21,6	Négligeable	Négligeable